

Première réunion de NAO à la CERA : «pas d'augmentation générale !»

La première réunion de négociations salariales à la CERA s'est tenue le 18 janvier.

Devant la direction, le Syndicat Unifié-Unsa a rappelé qu'il n'avait pas signé l'accord national entérinant une hausse de 1,7 % des rémunérations pour 2024, jugeant la proposition insuffisante par rapport au contexte inflationniste vécu par l'ensemble des salariés de la CERA. Désormais, nous attendons de la part de la direction de la CERA des mesures salariales complémentaires et pérennes pour compenser la perte de pouvoir d'achat de tous.

Votre rémunération avant		1,7% d'augmentation		
Salaires brut sur 13 mois	salaires net sur 13 mois	Salaires mensuel net avant impôts	vosre gain net par an	vosre gain net par mois
27 000	19 440	1 495	285	22
31 000	22 320	1 717	379	29
35 000	25 200	1 938	428	33
39 000	28 080	2 160	477	37
43 000	30 960	2 382	526	40
47 000	33 840	2 603	575	44
51 000	36 720	2 825	624	48
55 000	39 600	3 046	673	52
59 000	42 480	3 268	722	56
63 000	45 360	3 489	771	59
67 000	48 240	3 711	820	63
71 000	51 120	3 932	869	67
75 000	54 000	4 154	918	71
79 000	56 880	4 375	967	74
83 000	59 760	4 597	1 016	78
87 000	62 640	4 818	1 065	82
91 000	65 520	5 040	1 114	86

Dans le tableau ci-contre, vous trouverez l'impact de l'augmentation de 1,7% sur votre salaire en 2024.

Quelques euros en plus par mois lorsque l'inflation se chiffre en centaines d'euros ! Décidément, c'est à se demander si les dirigeants de BPCE vivent dans le même monde que nous !



Le DRH, Guillaume ISERENTANT a déclaré que la direction de la CERA n'irait pas sur une augmentation générale des salaires car cette faculté, selon lui, relève de BPCE. Pour la CERA, il faut négocier, mais sur d'autres moyens.

En décembre dernier, les signataires de l'accord national (SNE-CGC et CFDT) savaient pertinemment qu'obtenir une augmentation générale supplémentaire lors des négociations locales à venir ne serait pas possible. Ce principe a été érigé en dogme dans le groupe car cela permet de tirer tout le monde vers le bas (il existe quelques patrons radicaux). Ces syndicats expliquent avoir pris leur responsabilité face à la menace de BPCE de baisser sa proposition d'augmentation générale à 1%, s'il n'y avait pas de signataires ! Céder au chantage sans combattre est une stratégie qui ne paye pas !

Maintenant, pour le SU-UNSA, nous attendons de la part de la direction de la CERA des mesures qui soient dignes d'une banque qui se dit coopérative (ce ne sont pas que des mots), et qui répondent aux attentes urgentes et légitimes des salariés de la CERA !

#Nos vies d'Ecureuils méritent mieux que ça !

Ne restez pas seul(e), rejoignez les milliers d'adhérents du SU-UNSA pour faire entendre votre voix !



PRÉADHÉSION OU ADHESION ICI

Nom : _____ **Prénom :** _____

Née le : _____ **à :** _____

Adresse personnelle : _____

Email perso (facultatif) : _____ **Tél. perso (facultatif) :** _____

date d'entrée dans le groupe : _____

Affectée à : _____ **Code ES :** _____

Emploi occupé : _____ **Classification :** _____ **Temps de travail (%) :** _____

**Je souhaite recevoir des informations pour adhérer au Syndicat Unifié/UNSA de la CERA.
Mon numéro de téléphone pour être joint est le**

A.....Le.....Signature

Coupon à retourner à su.cera@sfr.fr

Droit de rectification, informatique et liberté : En application de l'article 127 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les adhérents disposent d'un droit d'accès et de rectification pour toute information les concernant en s'adressant au syndicat. Les informations requises sont nécessaires à l'établissement de l'adhésion. Elles ne pourront être transmises à des organismes extérieurs sans l'autorisation expresse de l'adhérent.